

Communiqué de presse



SNUipp-FSU 23



SNUipp-FSU 23

Carte scolaire 2012 : Inadmissible et injuste !!!

Des preuves tout au long de la semaine...

Les enseignants des écoles se battent depuis plusieurs mois contre cette carte scolaire et continueront à le faire après les congés. Les élus et les parents d'élèves organisent la résistance dans de nombreux lieux. Vous avez lu le compte-rendu du CTSD du 16 février 2012 sur le site du SNUipp-FSU23. (23.snuipp.fr)

Vous y trouvez également pour votre information tous les documents de répartition des postes en Creuse et des effectifs pris en compte par l'administration école par école. **Le constat est unanime, cette carte scolaire est :**

INADMISSIBLE

- Le ministère, après plusieurs années de saignée, retire encore 31 postes aux écoles de la Creuse qui ne perdent pourtant que 94 élèves (soit 1 poste en moins pour 3 élèves de perdus).
- Les effectifs envoyés par les directeurs d'école sont « pondérés » (c'est-à-dire minorés) par les IEN
- Le directeur académique, avant le CTSD, a donné des informations, voire fait des promesses, sur la carte scolaire à des élus ou des parents d'élèves ! On voit ici le respect du Directeur Académique pour les instances réglementaires (quel rôle a le CTSD ?), quant aux promesses qui n'ont pas été tenues, les élus et parents s'en étonnent (voir les notes de presse à Chambon) !

INJUSTE :

- Les suppressions proposées portent principalement sur les élèves les plus fragiles : élèves en difficulté, élèves en situation de handicap, élèves scolarisés dans les zones rurales isolées.
- Les suppressions ciblent prioritairement les postes d'adjoints, notamment en maternelle, mais ne touchent pas du tout le pilotage et l'encadrement pédagogique
- Des circonscriptions où la situation n'était déjà pas tenable se voient piller leurs postes spécialisés : la répartition des postes est déconnectée des besoins...
- Avec les mêmes effectifs et une situation semblable, des écoles peuvent avoir jusqu'à deux classes de différence. A effectifs « administration » identiques, l'une perd une classe, l'autre pas...
- La ruralité du département est niée (des motions de conseils municipaux confirment ce jugement). La suppression de 2 postes d'EMALA, vantés il y a peu par le même IA, la suppression des antennes et des postes de RASED, les fermetures de postes de maternelle dans le rural isolé vont amplifier cette « discrimination négative » des espaces ruraux.

On peut constater que les décisions prises vont à l'encontre des engagements pris dans les éléments de contexte proposés par le DA, et à l'encontre de la Charte des Services Publics qui précise que toute réorganisation doit améliorer le service rendu. Bref, pour le SNUipp-FSU, la carte scolaire n'a pas été guidée par l'intérêt des élèves mais par des intérêts beaucoup plus obscurs sur lesquels nous souhaiterions avoir des explications...

Le SNUipp-FSU proposera chaque jour de la semaine jusqu'au CTSD ses commentaires sur les différents points de carte scolaire : Preuve n° 1 : les RASED (lundi 20 février)

Preuve n° 2 : remise en cause de la ruralité (mardi 21 février)

Preuve n° 3 : attaque contre la maternelle (mercredi 22 février)

Preuve n° 4 : la direction d'école et la formation (jeudi 23 février)

Guéret, le 20 février 2012

Contact :

Section : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse
**Carte scolaire 2012 :
Inadmissible et injuste !!!**

Preuve N°1 : les RASED



SNUipp-FSU 23

Voici sur la base des effectifs de l'administration au 10.01.2012, le nombre d'élèves par circonscription que chaque personnel RASED aura sur son secteur à la rentrée prochaine si la carte scolaire reste en l'état :

| | Nombre élèves | Nombre classes | Nombre écoles | Nombre psy | Nombre postes E | Nombre postes G | Élèves/psy | Élèves/E | Élèves/G |
|--------------|---------------|----------------|---------------|------------|-----------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| Aubusson | 2905 | 161 | 67 | 2 | 3 | 1 | 1452 | 968 | 2905 |
| Guéret 1 | 4041 | 203 | 73 | 3 | 1 | 2 | 1347 | 4041 | 2020 |
| Guéret 2 | 1916 | 90 | 20 | 2 | 2 | 1 | 958 | 958 | 1916 |
| Total | 8862 | 454 | 160 | 7 | 6 | 4 | 1266 | 1477 | 2215 |

Est-il possible que sur Guéret 1 (de St-Maurice la Souterraine à Nouhant), un seul maître E puisse gérer les situations d'élèves en difficulté relevant de sa compétence qui se manifesteront sur un total de plus de 4000 élèves répartis dans 73 écoles ?

Est-il possible que sur Aubusson (de St-Moreil à Auzances), un seul maître G puisse gérer les situations d'élèves en difficulté relevant de sa compétence qui se manifesteront sur un total de près de 3000 élèves répartis dans 67 écoles ?

Est-il possible que sur Guéret 2, les interventions RASED puissent faire face aux situations difficiles alors que simultanément on ferme des postes spécialisés en RASED, au CMPP et en établissements spécialisés ?...

Cette disparition programmée des RASED aura à terme des conséquences catastrophiques que nous dénonçons :

- Une inégalité renforcée de l'accès à des prises en charge spécialisées qui ne permet plus de garantir la mission de service public de l'École : les antennes de RASED sont décimées, d'autres supprimées (Auzances). Des secteurs entiers du département ne seront plus couverts.
- Un accroissement de la médicalisation de la difficulté scolaire pour des enfants qui trouvaient dans l'accompagnement du RASED une possibilité d'échapper à leur difficulté.
- Une hausse prévisible des demandes d'auxiliaires de vie scolaire dont la présence ne se substitue pas à l'intervention spécialisée du RASED.
- Une menace accrue de tension entre les enseignants qui voient leurs conditions de travail se dégrader et devront faire face seuls à la difficulté et aux familles. L'école subit actuellement des pressions sur des modes injonctifs venues de toute part qui la fragilisent. Qui endossera désormais le rôle de médiation assuré par les membres du RASED ?

Plus généralement, c'est une remise en cause de l'égalité des chances puisqu'il ne sera assurément plus possible d'apporter les mêmes aides en tout point du département. Cette aide qui ne sera plus apportée dans le cadre de la classe ne le sera pas non plus dans le cadre des Centres Médico Psycho-Pédagogiques puisque les postes de rééducateurs y sont également supprimés : les maîtres G sont supprimés dans les antennes de La Souterraine et Aubusson.

La carte scolaire n'est pas faite en fonction des besoins des élèves sur un territoire mais sur des considérations bien étrangères à l'intérêt des élèves.

Guéret, le 20 février 2012

Contact :

Section : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas :06.74.19.39.72